



**Proposition d'attribution de subventions pour  
les bibliothèques publiques des Communes  
de WEYERSHEIM et de LAMPERTHEIM**

**Rapport n° CD/2017/014**

**Service Chef de file :**

K3 - Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'attribuer des subventions, inscrites dans les contrats de territoire, aux bibliothèques des Communes de WEYERSHEIM et de LAMPERTHEIM, en application du dispositif Territoires de Lecture 2010-2020 adopté par le Conseil Général le 26 octobre 2009, et dont l'objectif est de promouvoir la création d'un réseau de bibliothèques et médiathèques municipales et intercommunales.

Le 26 octobre 2009, le Conseil Général a décidé de mettre en place un dispositif d'aides destiné aux bibliothèques publiques : Territoires de lecture 2010-2020.

L'application de ce dispositif concerne les projets ayant démarré après le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Des bonifications peuvent être accordées à des territoires identifiés comme étant prioritaires car sous-équipés en matière de lecture publique.

Les modalités d'intervention en faveur des Communes et Communautés de communes sont les suivantes :

**Construction et amélioration des bibliothèques municipales et des points-lecture :**

Conformément aux critères décidés par l'Assemblée départementale concernant le dispositif territoire de lecture pour les bibliothèques municipales (délibération n° CG/2009/72 du 26 octobre 2009), les Communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions.

Des bonifications peuvent s'ajouter, si le projet se situe sur un territoire prioritaire (+ 10 %), et/ou s'il s'inscrit dans une démarche d'économie d'énergie (+ 10 %).

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de l'attribution d'une subvention à la Commune de Weyersheim d'un montant de 201 666,92 €, dans le cadre du Contrat de territoire de Brumath-Basse-Zorn, afin d'engager des travaux de restructuration d'un bâtiment à des fins de construction d'une bibliothèque.

**Equipement mobilier et informatique des points-lecture, bibliothèques et médiathèques municipales :**

Les Communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions pour ces acquisitions en faveur de leur bibliothèque ou médiathèque municipale.

Une bonification de 10 % (30 % pour les points lecture) peut s'ajouter si le projet se situe sur un territoire prioritaire.

## **Création du fonds initial des bibliothèques et des médiathèques :**

Les Communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions pour l'acquisition des premières collections de documents imprimés, audiovisuels et multimédias, pendant 2 ans.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de l'attribution d'une subvention à la Commune de Lampertheim d'un montant de 31 000 €, dans le cadre du Contrat de territoire de l'Eurométropole, pour l'équipement informatique et mobilier ainsi que l'acquisition des collections.

En application de la délibération du Conseil départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote de 20 % a été appliquée à la proposition concernant la Commune de Weyersheim. Concernant les demandes d'aides de la Commune de Lampertheim, le Contrat de Territoire de l'Eurométropole contractualisé après la délibération du 6 juillet 2015 intégrait déjà cette décote.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du CGCT.

Ces propositions ont recueilli un avis favorable des commissions du territoire d'action nord et du territoire de l'Eurométropole le 19 janvier 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
41787	204-204142-313	530 000,00 €	366 646,16 €	201 666,92 €
41788	204-204141-313	530 000,00 €	366 646,16 €	31 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 232 666,92 € aux Communes figurant dans les tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental :*

*- 201 666,92 € pour la bibliothèque publique de la Commune de WEYERSHEIM, dans le cadre du contrat de territoire de Brumath Basse-Zorn ;*

*- 31 000,00 € pour la bibliothèque publique de la Commune de LAMPERTHEIM, dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole ;*

*Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière, joint en annexe, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Weyersheim et autorise son Président à la signer.*

Strasbourg, le 07/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY